

## Résumé

*Le Traité de Rome prévoyait déjà la libéralisation intérieure et extérieure des échanges*

Il y a quarante ans, les marchés de la plupart des pays étaient étroitement protégés et l'Europe comptait de nombreuses « forteresses commerciales ». Les fondateurs de la Communauté partageaient la même vision de la politique économique, le Traité de Rome prônant à la fois un marché intérieur sans obstacles au commerce avec une vigoureuse concurrence et une libéralisation multilatérale des échanges. La présente étude retrace les efforts de libéralisation extérieure, analyse le régime commercial actuel dans une optique internationale et expose le plan d'action futur de la Communauté en matière d'échanges. L'un de ses principaux objectifs est de préciser et, le cas échéant, de quantifier les effets économiques des politiques commerciales de l'Union européenne (UE).

*La plupart des décisions concernant la politique commerciale extérieure sont centralisées au niveau de l'UE*

Par nécessité mais aussi à dessein, la politique commerciale de l'UE s'articule depuis le début autour de deux grands axes : la libéralisation multilatérale et l'intégration régionale. L'effort entrepris de longue date en vue d'approfondir le processus d'intégration et d'élargissement et la participation à des accords régionaux préférentiels rendent l'expérience de l'UE unique en son genre. Son cadre institutionnel est également sans équivalent ailleurs. Bien que largement préparées par la Commission, les grandes décisions sont prises par le Conseil (pour les échanges de marchandises et d'une partie des services), tandis que certaines compétences sont partagées entre l'Union et les États membres. Toutefois, le processus de négociation et de décision est toujours le même, qu'il s'agisse d'un domaine de compétence exclusive ou d'un domaine de compétence partagée. La centralisation au niveau de l'UE de la plupart des décisions concernant la politique commerciale extérieure est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du marché intérieur.

Cette centralisation doit en principe renforcer la position de l'UE sur la scène commerciale internationale. Quant à savoir si une position de force est une bonne chose pour ses partenaires commerciaux, cela dépend de la position adoptée par le « club » qui négocie, selon par exemple qu'il privilégie une action intérieure ou extérieure. L'« intégrité » du club est aussi importante que sa dimension : si ses membres défendent des opinions différentes, cela risque de ralentir ou même de paralyser la prise de décision.

*L'intégration régionale n'a probablement pas entravé la libéralisation multilatérale des échanges*

Depuis sa création, l'Union européenne participe activement aux efforts de libéralisation multilatérale. Il est impossible de dire si la création et l'élargissement de l'UE ont accéléré ou ralenti ce processus. Pour nombre d'observateurs, la création de la Communauté économique européenne (CEE) a été directement à l'origine des cycles de négociation Dillon et Kennedy, les pays tiers s'inquiétant des effets de détournement des échanges qui pouvaient en résulter. Par ailleurs, la Communauté a réussi pendant des décennies à tenir le dossier de l'agriculture à l'écart des négociations sur la libéralisation des échanges. D'autres pays se sont parfois aussi opposés aux efforts de libéralisation, mais la profonde intégration en Europe montre qu'un vaste programme d'intégration régionale ne compromet pas nécessairement le système commercial multilatéral.

*La simultanéité des efforts de libéralisation multilatérale et bilatérale rend difficile l'évaluation des effets économiques*

S'il est manifeste que les obstacles commerciaux ont été sensiblement réduits dans un large éventail de secteurs, la comparaison des régimes commerciaux des différents pays et l'évaluation de leurs effets économiques sont très difficiles. En effet, faute de pouvoir disposer de mesures empiriques détaillées de la protection effective, il est impossible de situer exactement le régime commercial d'un pays par rapport à un système « idéal » de libre-échange. En outre, bien que l'absence de discrimination entre les partenaires commerciaux soit l'un des aspects du multilatéralisme, il faut aussi se demander dans quelle mesure le régime commercial d'un pays se rapproche du libre-échange. Si un pays décide d'ouvrir ses marchés à un seul autre pays de petite taille, c'est un recul du multilatéralisme, alors que s'il les ouvre à tous les pays sauf un seul de petite taille, c'est un progrès. Étant donné le grand nombre d'accords commerciaux bilatéraux, il s'agit là d'un aspect particulièrement important pour l'Union européenne.

***Les droits de douane ont baissé, mais les consommateurs de l'UE auraient encore beaucoup à gagner d'une plus grande libéralisation des échanges de produits agricoles et textiles***

La simple comparaison des indicateurs de politique commerciale est cependant riche d'enseignements. En particulier, les droits NPF (Nation la plus favorisée) sur la plupart des produits ont considérablement baissé et leurs niveaux actuels constituent sans doute plus une gêne qu'un véritable obstacle aux échanges. Néanmoins, les droits de douane sur les textiles et l'habillement sont encore relativement élevés – ce que l'on observe également ailleurs dans la zone OCDE – et la protection agricole reste forte malgré les efforts entrepris pour réformer la politique agricole commune (PAC). Contrairement à l'évolution observée au sein de l'Union, cette protection a eu tendance à décroître dans beaucoup d'autres pays de l'OCDE, même si, dans la plupart des cas, ce mouvement s'est un peu inversé ces dernières années du fait de la situation dans l'UE. La transformation en droits de douane des obstacles quantitatifs sur les produits agricoles et alimentaires convenue lors du cycle d'Uruguay a relevé le niveau mesuré des droits moyens, et il est donc probable, compte tenu des taux élevés applicables à un large éventail de produits, que les importations agricoles ne seront guère affectées par l'entrée en vigueur de l'Accord d'Uruguay sur l'agriculture. Cependant, l'accès aux marchés s'est amélioré dans une certaine mesure grâce aux obligations d'accès minimum et les subventions à l'exportation ont sensiblement diminué. Bien que la réforme de la PAC adoptée dans le cadre de l'Agenda 2000, en prévision de l'élargissement de l'Union, annonce à la fois une extension et un approfondissement de la réforme de 1992, il n'est pas sûr qu'elle suffise à résoudre le problème des excédents exportables pour certains produits. Les consommateurs de l'Union auraient pourtant beaucoup à gagner d'une libéralisation plus poussée des échanges dans le secteur agricole et le textile.

***L'Union a souvent recours aux barrières non tarifaires et au mécanisme de règlement des différends de l'OMC***

Les mesures non tarifaires aux frontières ont toujours été plus fréquentes au sein de l'Union et aux États-Unis qu'au Japon ou au Canada. Le secteur textile reste le plus protégé par ce type d'obstacles, alors que la transformation en droits de douane a considérablement diminué leur fréquence dans le cas des produits agricoles et des produits alimentaires transformés. En ce qui concerne les mesures antidumping et les autres mesures de contrôle des prix, l'Union en est un gros utilisateur, devancée seulement par

les États-Unis, tandis que le Japon n'y a pratiquement jamais eu recours. L'Union européenne a modifié sa législation antidumping en 1994, tout en revoyant d'autres dispositions telles que celles qui s'appliquent en matière de contournement. La nouvelle réglementation prévoit de plus justes comparaisons des prix, des critères plus stricts en matière de préjudice et un élargissement du rôle accordé à l'examen de l'intérêt communautaire, mais même après ces modifications, il demeure extrêmement difficile de prouver l'existence de pratiques commerciales déloyales. L'Union européenne, comme les États-Unis, a souvent recours au mécanisme de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Bon nombre de litiges se règlent sans créer de frictions, mais certains dossiers, en particulier les importations communautaires de bananes, de bœuf aux hormones et de produits alimentaires contenant des organismes génétiquement modifiés, suscitent de vives tensions.

*La libéralisation des services ne fait que débiter, mais ses avantages s'annoncent considérables*

Bien qu'elle en soit encore à ses premiers pas, la libéralisation multilatérale des services a été fortement encouragée par l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Il est très difficile de comparer le degré d'ouverture des secteurs de services au plan international et l'on ne dispose que d'indicateurs très approximatifs. Dans certaines branches (comme les transports aériens et les télécommunications) et certaines professions bénéficiant depuis très longtemps de protections, la libéralisation intérieure induite par la création du marché unique a également amélioré l'accès extérieur. Les efforts d'ouverture qui se poursuivent en Europe, à des degrés variables selon les secteurs, pourraient amener l'UE à adopter une position libérale lors du prochain cycle de négociations multilatérales sur les services. Or les retombées positives de la libéralisation multilatérale du commerce des services semblent devoir être infiniment plus importantes que celles que l'on peut encore attendre de nouveaux assouplissements dans le secteur des marchandises. L'Union européenne s'est en outre dotée d'une stratégie en matière de commerce électronique pour rattraper son retard sur les États-Unis dans ce domaine.

***La libéralisation  
des échanges  
a stimulé  
la croissance...***

Les effets de la libéralisation des échanges sur la croissance et le marché du travail sont actuellement au cœur du débat politique. Si l'on reconnaissait auparavant l'existence d'une corrélation étroite entre échanges et croissance, des travaux récents donnent à penser que ce lien direct ne serait qu'une apparence, les échanges pouvant, toutefois, influencer indirectement sur la croissance par leurs effets positifs sur la formation de capital au sens large. De fait, la présente étude note que l'ouverture des échanges a un effet assez important sur la croissance et que le développement des échanges intra-industriels exerce aussi, même si elle est plus réduite, une certaine incidence, sans doute en raison des économies d'échelle induites par le commerce et de la spécialisation rendue possible par la plus grande diversité des ressources disponibles. Elle constate également que c'est l'ouverture en général, plus que l'intégration commerciale régionale, qui a favorisé la croissance en Europe.

***... mais sans  
les rigidités  
du marché  
du travail,  
les effets positifs  
auraient peut-être  
été encore plus  
importants***

Des études de plus en plus nombreuses s'intéressent à l'incidence que peut avoir sur les salaires et sur l'emploi l'intensification de la concurrence des pays à bas salaires. Bien que certaines d'entre elles aient conclu à l'existence d'un effet quasiment nul, dans le droit fil des travaux consacrés aux États-Unis, d'autres sont plus nuancées : il semblerait que l'effet exercé dépende largement des institutions du marché du travail. De fait, la lenteur des restructurations dans certains pays européens pourrait amoindrir les retombées positives de la libéralisation des échanges, celles-ci étant en grande partie mises à profit pour compenser les pertes d'emploi. D'un autre côté, les effets sur le marché du travail ne sont peut-être pas défavorables à moyen terme, la réduction des rentes pouvant affaiblir le pouvoir des travailleurs intégrés et accroître la flexibilité. Étant donné l'organisation très diverse des marchés du travail en Europe, la relation entre les échanges et l'emploi varie sans doute suivant les pays.

***L'intégration  
intérieure est  
allée de pair avec  
la libéralisation  
extérieure***

L'intégration au sein de l'Union européenne a progressé par étapes, et la zone commerciale intégrée, d'abord limitée à six pays, en compte maintenant quinze. La création du marché unique est la plus récente des initiatives visant à lever les derniers obstacles aux échanges. Globalement, l'accès

des pays tiers s'est amélioré dans un grand nombre de secteurs et pour un grand nombre de produits. Les contingents nationaux ont été supprimés et seuls quelques-uns d'entre eux ont été rétablis au niveau de l'Union, les barrières à l'établissement ont été abaissées et la plupart des services font l'objet d'un vaste effort de libéralisation. Dans l'ensemble, il faut souligner le caractère à la fois concomitant et interactif de la libéralisation extérieure et de l'intégration intérieure. Certains domaines n'en demeurent pas moins fortement protégés au niveau national, en grande partie parce que les réformes les concernant sont encore récentes. C'est le cas notamment des marchés publics et des services professionnels. Dans d'autres domaines, les modifications décidées au niveau de l'UE ont été jusqu'à présent timides ou inexistantes, comme en témoigne la situation des services postaux ou des chemins de fer, même si certains pays membres ont beaucoup fait pour intensifier les pressions de la concurrence dans ces secteurs. De même, le marché unique n'est pas tout à fait en place, le droit des sociétés étant une question importante qui reste en suspens. Globalement, ces lacunes sont préjudiciables à tous les concurrents potentiels, aussi bien à l'intérieur qu'à l'étranger. Il existe cependant une exception : les directives relatives aux marchés publics prévoient une préférence limitée au niveau de l'Union.

***Les accords commerciaux régionaux ont proliféré***

Après une période de calme relatif, les accords commerciaux régionaux ont vu leur nombre augmenter rapidement au cours de la dernière décennie, au point de concerner actuellement près d'une centaine de pays contre 27 en 1970, tandis que 40 autres pays bénéficient de concessions unilatérales dans le cadre du système de préférences généralisées (SPG). Ce dernier prévoit des niveaux différents de libéralisation, depuis une étroite intégration en Europe jusqu'à des accords non réciproques avec nombre de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, en passant par des accords préférentiels bilatéraux. Outre les avantages attendus d'une plus grande liberté des échanges, des considérations politiques ont aussi largement contribué à cette prolifération des accords commerciaux qui s'inscrivent, surtout en Europe et dans les régions avoisinantes, dans une stratégie plus large visant à créer une vaste zone démocratique,

prospère et stable. La coopération ne se limite pas aux échanges, elle implique également d'importants transferts de fonds de l'Union européenne au profit de ses partenaires.

*Les détournements d'échanges dus aux accords commerciaux régionaux sont sans doute désormais négligeables*

Les pays extérieurs aux accords régionaux de l'UE ont souvent exprimé la crainte que les détournements ne l'emportent sur les créations de trafic – risque inhérent à tout mécanisme de libre-échange. Bien que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) apporte des précisions à cet égard – les accords doivent libérer « l'essentiel des échanges commerciaux » et il ne doit pas être érigé d'obstacles extérieurs aux échanges – il a toujours été difficile de s'entendre sur la conformité avec les obligations du GATT ou sur la compensation des modifications apportées aux droits de douane consolidés. Mais aucun des accords en question n'a été explicitement désavoué. Il est également difficile d'évaluer empiriquement leurs effets économiques, puisque l'on ignore quel serait la situation en l'absence d'accords régionaux. Selon une estimation fondée sur les taux de pénétration des importations dans le secteur manufacturier, depuis 1970, les importations en provenance des pays membres ont progressé à peu près aussi vite que celle des importations en provenance des pays non membres, tandis que la part de la production intérieure dans la consommation apparente se contractait. La création de ce double courant d'échanges (avec les pays membres et les pays non membres) ne concerne cependant pas tous les secteurs et toutes les régions. Les secteurs de l'alimentation, des boissons et du tabac ainsi que des métaux non ferreux constituent des exceptions notables, alors que la pénétration des importations en provenance des pays non membres s'est fortement accrue dans les secteurs des textiles, de la chaussure et du cuir, pourtant très protégés. Globalement, les distorsions éventuelles à l'encontre des importations venant de pays extérieurs à l'UE ont été vraisemblablement minimales. De même, d'autres indicateurs du commerce ne donnent pas de l'Union l'image d'un cas atypique (la part des échanges dans son produit intérieur brut [PIB] est un peu plus élevée que celle des États-Unis ou du Japon, par exemple), et il est également difficile de trouver des signes d'un effet de diversion sur les investissements directs étrangers. Cela n'a du reste rien d'étonnant puisque

la protection extérieure des industries manufacturières était déjà faible au début des années 70 et le marché intérieur des produits, relativement bien intégré. D'après les travaux de recherche, les détournements d'échanges qui ont pu se produire ont eu lieu entre la création de la CEE et la fin des années 60, période pendant laquelle la différence entre la protection intérieure et extérieure était encore assez importante.

*Les récents accords commerciaux régionaux tiennent mieux compte des préoccupations des pays tiers*

Exception faite du cas bien connu de l'agriculture, les détournements d'échanges ne devraient guère inquiéter à présent les partenaires commerciaux de l'Union parce que la protection globale a été ramenée à un faible niveau. Il existe en revanche un risque de détournement de trafic du fait des accords conclus entre l'Union européenne et les pays d'Europe orientale et du bassin méditerranéen. Certains d'entre eux ont encore des niveaux de protection très élevés, et les règles d'origine ont aggravé les risques potentiels de détournement. Pour ceux qui rejoindront l'Union, l'adhésion se traduira toutefois par une très forte baisse des droits de douane. Il convient également de reconnaître dans ce contexte que l'Union européenne a fait un gros effort au fil des ans pour mieux prendre en compte les préoccupations des parties tierces : les accords récents prévoient la libéralisation réciproque des échanges industriels sur des périodes de transition plus courtes ; ils englobent le secteur agricole, même si les perspectives de libéralisation demeurent faibles ; plusieurs accords couvrent également les services ; et l'UE encourage les pays à la fois à adhérer à l'Organisation mondiale du commerce et à libéraliser unilatéralement leurs échanges. Enfin, les règles d'origine ont été récemment remplacées par un système de cumul à l'échelle européenne, qui implique qu'un produit originaire peut être maintenant fabriqué avec des biens intermédiaires provenant de 28 pays européens.

*Le plan d'action futur comporte des priorités multilatérales et régionales et met aussi l'accent sur les questions liées au commerce*

La dynamique à l'origine des accords de libre-échange étant également présente en Amérique et en Asie, la question de la création ou du détournement d'échanges ne se pose pas uniquement à propos des initiatives prises par l'UE. De façon plus générale, la crainte est celle d'une fragmentation du monde des échanges en une constellation tri-polaire. Selon des travaux récents, une telle évolution risquerait de réduire le niveau de vie à l'échelle mondiale

et de décourager les blocs commerciaux de poursuivre un processus de libéralisation multilatérale. Si les arguments théoriques avancés dans ce sens ne sont pas sans fondement, le plan d'action à moyen terme de l'Union dans le domaine commercial montre qu'il n'y a actuellement guère de risques de la voir se replier sur elle-même ou s'engager sur la voie d'un unilatéralisme agressif. En fait, la politique commerciale de l'UE est maintenant axée dans trois directions : elle entend tout à la fois poursuivre activement le processus de libéralisation multilatérale, renforcer l'intégration avec les pays d'Europe orientale et du bassin méditerranéen et intensifier la coopération avec ses principaux partenaires commerciaux sur les questions relatives aux échanges.

*La coopération  
avec les autres  
pays s'est  
intensifiée dans  
le domaine  
des échanges*

Si l'Organisation mondiale du commerce a reçu pour mandat de se consacrer aux nouvelles questions commerciales, l'Union européenne s'emploie sans attendre à conclure des accords bilatéraux sur certaines de ces questions, car les progrès au plan multilatéral seront vraisemblablement lents. L'UE est très bien placée pour montrer la voie en la matière, ayant été elle-même confrontée, au cours des quarante dernières années, au problème des répercussions extérieures de la mise en place du marché unique. En ce qui concerne la politique de la concurrence, les pays qui veulent adhérer à l'Union devront aligner leur législation sur ses règles. Avec d'autres pays, comme les États-Unis, la coopération progresse en grande partie sous la forme d'échanges d'informations. Bien que de nombreux litiges aient été réglés de manière mutuellement satisfaisante, l'expérience récente montre qu'il n'est pas toujours possible d'éviter les tensions commerciales. L'accord actuel avec les États-Unis est un timide début au regard des vues plus larges de la Commission sur les politiques mondiales de la concurrence à long terme, préconisant un accord multilatéral sur des normes minimales, des mécanismes d'application et une assistance mutuelle. L'Union européenne recommande par exemple l'instauration d'un cadre à l'intérieur duquel les membres de l'Organisation mondiale du commerce appliqueraient leurs propres règles en matière de concurrence, sur la base de principes communs. Dans le même ordre d'idées, l'UE s'emploie à supprimer les obstacles techniques

aux échanges, domaine dans lequel elle a acquis une grande expérience grâce au marché unique. Elle a conclu plusieurs accords en matière d'évaluation de la conformité, qui couvrent des secteurs industriels de premier plan. Ces accords permettent une réduction du coût des échanges, mais peuvent poser des problèmes d'accès à ceux qui n'en font pas partie. Tout dépend à cet égard de la confiance dans les procédures de certification de chaque partenaire.

***L'élargissement futur de l'Union suppose un vaste effort de réforme de sa part comme de celle des pays candidats***

Les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) considèrent comme essentielle leur adhésion à l'Union européenne. Dix d'entre eux ont déjà entamé des négociations dans cette perspective, de même que Chypre et Malte, et la Turquie a été ajoutée à la liste des candidats. Les accords européens ont déjà largement préparé le terrain, les accords intérimaires prévoyant la mise en place sur une période de dix ans de zones de libre-échange bilatérales pour les produits non agricoles ainsi qu'une certaine libéralisation des échanges agricoles. Ces textes contiennent nombre de dispositions supplémentaires qui visent à rapprocher les règles économiques de ces pays de celles en vigueur dans l'Union européenne. Les niveaux actuels de protection des produits industriels dans les PECO sont nettement supérieurs à ceux de l'UE, tandis que la protection agricole est beaucoup plus faible. L'adhésion de ces pays pose un problème majeur à l'Union européenne : leur situation est très différente de celle de l'UE ; ils seront tous des bénéficiaires nets des fonds de l'UE ; et aucun progrès n'a été fait lors du Sommet d'Amsterdam en vue de réformer les institutions communautaires. D'après les scénarios de la Commission, qui prennent pour hypothèse que les nouveaux membres commenceront à arriver en 2002 et tablent sur une réforme de la PAC, il serait peut-être possible de ne pas relever le plafond budgétaire actuel. En outre, la conférence intergouvernementale de 2000 examinera de nouveau les conséquences de l'élargissement pour les institutions de l'UE. L'Union européenne a également conclu des accords de libre-échange avec les pays méditerranéens, qui prévoient la libre circulation des produits industriels mais sont par ailleurs moins ambitieux que les accords passés avec les pays d'Europe orientale. Enfin, l'Accord d'union douanière entre l'UE et la Turquie est entré en vigueur en 1996 et

des accords de libre-échange assez ambitieux ont été signés récemment avec le Mexique et l'Afrique du Sud.

***Les échanges transatlantiques pourraient encore bénéficier d'une intégration plus poussée***

Le nouveau Plan d'action transatlantique comporte de nombreuses initiatives visant à éliminer les obstacles qui entravent les échanges entre les deux continents. Il accélère la libéralisation des échanges au-delà de ce qui peut être réalisé au niveau multilatéral, notamment par le biais d'un accord de reconnaissance mutuelle et d'une coopération sur les questions douanières et de concurrence. Il ne prévoit pas en revanche la création d'une zone de libre-échange, mais la Commission a récemment décidé d'élargir sensiblement son programme de travail dans le domaine commercial.

***L'Union européenne souhaite organiser rapidement un nouveau cycle de négociations commerciales***

En ce qui concerne le volet multilatéral de son action, l'Union européenne a joué un rôle majeur dans les accords récemment négociés sur les technologies de l'information, les télécommunications de base et les services financiers. Elle n'est cependant pas favorable à une approche sectorielle de la libéralisation, préférant une démarche globale qui devrait permettre à tous les participants aux négociations commerciales de bénéficier plus facilement des retombées positives d'une libéralisation généralisée. Après l'échec de Seattle, l'Union européenne souhaite organiser rapidement un nouveau cycle de négociations commerciales. Elle aimerait également que soient négociées sans tarder au sein de l'OMC des règles multilatérales applicables à l'investissement international et à la politique de la concurrence, de plus en plus indispensables pour défendre un accès effectif aux marchés dans un monde de plus en plus intégré.

***L'environnement et les normes du travail sont passés au premier plan des préoccupations***

Dans le domaine de l'environnement, l'Union européenne avait des objectifs ambitieux pour les travaux du Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC, mais son programme de grande ampleur s'est heurté à l'opposition d'autres pays. L'UE demeure toutefois convaincue que les échanges et l'environnement sont deux aspects essentiels de l'objectif plus large que constitue le développement durable à l'échelle de la planète. S'agissant des conditions d'emploi, en revanche, l'UE reconnaît que l'avantage comparatif de certains pays, notamment ceux à bas

salaires, ne devrait pas être remis en question, mais qu'il faudrait encourager l'établissement de normes fondamentales du travail. C'est du reste ce qu'elle fait avec son système de modulation du SPG. Il va de soi qu'en reliant les questions touchant les échanges, l'environnement et le travail, on va bien au-delà des problèmes économiques déjà complexes que pose la libéralisation des échanges.

***Le bilan  
de l'Union  
est globalement  
encourageant***

Globalement, le bilan de l'Union dans le domaine des échanges et des investissements internationaux est encourageant, mais elle pourrait encore tirer beaucoup d'avantages d'une libéralisation du commerce dans les secteurs de l'agriculture et des textiles. De plus, avec la mondialisation, les retombées transnationales s'accroîtront. L'Organisation mondiale du commerce étudie nombre de questions liées aux échanges pour lesquelles l'Union a déjà trouvé des solutions pratiques et l'expérience de l'UE montre qu'une intégration étroite est possible. Mais la mise en place d'un cadre mondial de gouvernance, accepté par tous les participants, prendra sans doute beaucoup de temps étant donné la diversité des structures économiques, des législations et des institutions, et la tentation pour certains de profiter des efforts des autres. Il pourrait donc être utile d'avancer sur plusieurs fronts pour trouver des solutions mutuellement acceptables dans ces différents domaines et susciter ainsi, par des effets de domino, une plus large libéralisation des échanges.